

ATTESTATION FISCALE EMPLOYEUR - SALARIÉ

Employeur : _____

Adresse de l'employeur : _____

Salarié : _____

Adresse du salarié : _____

Numéro de Sécurité Sociale : _____

Période d'emploi : _____

Objet de l'attestation :

Cette attestation est délivrée par l'employeur afin de justifier la situation fiscale du salarié concernant la période d'emploi mentionnée ci-dessus. Elle certifie que le salarié a été employé dans l'entreprise et que les déclarations sociales et fiscales afférentes ont été effectuées conformément à la législation en vigueur en France.

Rémunérations versées :

Le salarié a perçu les rémunérations suivantes au cours de la période indiquée :

- Salaire brut total : _____ €
- Cotisations sociales salariales : _____ €
- Cotisations sociales patronales : _____ €
- Impôt sur le revenu prélevé à la source : _____ €

Déclarations fiscales et sociales :

L'employeur atteste avoir effectué toutes les déclarations obligatoires auprès des organismes compétents (URSSAF, services fiscaux, caisses de retraite, etc.) concernant le salarié susmentionné, et que les cotisations et contributions sociales ont été acquittées conformément à la réglementation.

Mentions légales :

Conformément à l'article L. 1234-9 du Code du travail et à l'article 289 bis du Code général des impôts, cette attestation fiscale permet au salarié de justifier de ses revenus auprès des administrations habilitées. Toute fausse déclaration expose son auteur à des sanctions pénales.

Signature de l'employeur

Cachet de l'entreprise

Nom et prénom : _____

Fonction : _____

Date : _____

Signature : _____

Source originale de ce document :

<https://modele-attestation.com/attestation-fiscale-employeur-salarie/>

Ce modèle vous a-t-il été utile ?

Découvrez d'autres modèles à jour sur :

<https://modele-attestation.com>

[Voir plus de modèle](#)

Ce modèle est destiné exclusivement à un usage personnel et non commercial.

Toute diffusion ou publication doit obligatoirement citer la source.

Ce modèle est fourni à titre purement indicatif et ne constitue pas un conseil juridique.
Il est recommandé de consulter un professionnel qualifié pour des situations spécifiques.